



Fiche n°L3-M-02

Priorité : Lot 3

Projet matériel

## CRÉATION DE LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS

---

### **1. Description succincte du projet**

Le projet consiste à créer des logements adaptés pour les aînés afin qu'ils puissent rester dans leur village ou sur la commune.

Trois pistes sont privilégiées.

- Créer des **logements adaptés pour aînés**  
Par la construction d'un ensemble de maisonnettes adaptées ou via l'aménagement d'un bâtiment comportant quelques appartements.
- Créer des **logements intergénérationnels**  
Cet habitat favorise l'échange de services entre les générations. Il s'agira de logements disposés sur deux étages (aînés au rez-de-chaussée et jeune ménage à l'étage) ou contigus.
- Créer un **habitat groupé pour aînés**  
Cet habitat pourrait prendre la forme de logements mitoyens ou de maisonnettes adaptées avec des espaces communs : salle, abords... où plusieurs ménages ayant des autonomies et/ou des âges différents peuvent se rassembler et s'entraider. Cet habitat nécessite d'identifier au préalable un site pouvant accueillir au moins 5 cellules familiales.

### **2. Justification du projet**

De nouveaux besoins en matière de logements se profilent pour les années à venir, en particulier par rapport au vieillissement de la population. Certaines maisons familiales deviennent inadaptées quand leurs occupants vieillissent. Une convention a été signée avec la Maison de Repos de Sainte-Ode pour y réserver des places pour les Fauvillersois(es), mais il n'y a pas d'infrastructure d'accueil des aînés sur la commune. L'inadéquation des types de logement avec la demande des aînés rend difficile leur maintien sur la commune. La création de logements adaptés leur permettra de rester vivre dans leur village, ou tout du moins sur le territoire communal. Outre l'adaptation des logements, le développement des liens intergénérationnels participe également à la solution.

La Commune dispose de peu de propriétés foncières communales pour y faire des logements. Malgré l'offre actuelle en logements publics, la Commune a peu de leviers pour répondre aux besoins spécifiques des aînés, c'est pourquoi elle devra recourir à l'acquisition de parcelles ou de bâtisses.

#### **Effets directs et multiplicateurs**

- Développement de la mixité de la population
- Maintien des services
- Augmentation de l'attractivité de la commune

#### **Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- L2-IM-01 : Elargissement de l'offre de services pour les aînés
- L3-IM-05 : Mise en place de projets renforçant la cohésion sociale
- L3-IM-01 : Création d'une démarche en faveur du logement alternatif ou adapté

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

Social	<b>1 Renforcer l'accès à des services diversifiés contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de chaque Fauvillersois(e)</b>
	1.1 En proposant des solutions adaptées pour permettre à chacun de rester vivre sur le territoire
	<b>1.3 En favorisant l'accès au logement</b>
Social	<b>2 S'appuyer sur le tissu associatif pour stimuler la cohésion entre les habitants</b>
	2.3 En mettant en place des actions pour renforcer la cohésion sociale et la communication

#### Liens avec d'autres stratégies

- SDC (Schéma de Développement Communal) : assurer un développement harmonieux des villages ; réguler l'urbanisation de la commune, afin de préserver son territoire, tout en offrant des possibilités d'accueillir de nouveaux habitants dans les endroits les plus appropriés
- PST (Programme Stratégique Transversal) : être une commune intergénérationnelle, attentive aux besoins de chacun et en recherche du bien-être de tous, y compris les citoyens les plus défavorisés ; être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous ; être une commune durable, où il fait bon vivre, dans un cadre agréable, propre et bien organisé ; structurer l'aménagement du territoire dans notre commune et penser à l'investissement foncier public